

POUR UN FINANCEMENT EFFECTIF DU DEVELOPPEMENT : UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES

**Réunion ministérielle des pays francophones à faible revenu
Washington DC, 15 avril 2011**

Conformément au souhait exprimé par les Etats membres de la Francophonie de se concerter à l'occasion des grandes réunions internationales, les ministres des finances des pays francophones à faible revenu se sont réunis à Washington le 15 avril 2011, sous la présidence conjointe de Messieurs Essimi MENYE, ministre des finances du Cameroun et Matata PONYO MAPON, ministre des finances de la République démocratique du Congo.

A l'issue de leurs échanges, les ministres ont relevé que les besoins de financement du développement exigent de telles ressources additionnelles que seuls des mécanismes innovants peuvent les procurer. Cette évolution requiert l'engagement du G20, accueillant une représentation renforcée des pays à faible revenus, en concertation avec l'ensemble de la communauté internationale.

1) MOBILISATION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

1.1 Volume de l'Aide

Les Ministres saluent les gouvernements qui, en dépit de la crise, ont réalisé leurs objectifs en matière d'aide publique au développement. Ils se félicitent de la part prise par la coopération Sud-Sud. Ils encouragent les autres pays à augmenter rapidement leur aide publique au développement pour atteindre l'objectif de 0,7% du RNB en 2015 et maintenir ainsi leur solidarité avec les pays en développement. Ils rappellent à cet égard le volume des besoins non couverts en matière de santé, d'éducation, d'eau et assainissement, de sécurité alimentaire, d'infrastructures énergétiques, de transport et télécommunications, d'aide au commerce et de lutte contre le changement climatique.

1.2 Financement innovant

Pour couvrir ces besoins considérables de financement, des ressources nouvelles et additionnelles sont indispensables. Elles ne peuvent être obtenues que par la mise en place de mécanismes de financement innovant. Les Ministres renouvellent leur plein appui à un renforcement des mesures existantes - IFF (obligations), UNITAID (taxe aérienne)...- et à l'introduction de nouvelles modalités assurant les flux les plus importants, réguliers et stables possibles.

A ce titre, les Ministres soutiennent avec force l'adoption rapide de la taxe sur les transactions financières (TTF) engagée par la France et l'Allemagne et se proposent de conduire un plaidoyer systématique en sa faveur. Cette taxe devrait toucher le plus grand nombre possible de transactions (actions, obligations, titres de dette, produits dérivés et transactions de change).

Les ministres encouragent tous les pays, à commencer par les membres du G20, à adopter - ou accroître la portée - d'une telle taxe dans les délais les plus brefs, à s'engager sur le caractère additionnel des ressources dégagées, et complémentirement à redéfinir les critères d'allocation pour tenir compte des besoins de chaque pays et de leur vulnérabilité structurelle.

2) LES PAYS À FAIBLE REVENU ET LE G20

Les Ministres ont salué les progrès réalisés en termes de représentation des pays à faible revenu lors du sommet de Séoul. Ils estiment cependant nécessaire de poursuivre cet effort jusqu'à obtenir la participation de 4 pays à faible revenu (2 d'Afrique, 1 d'Asie et 1 d'Amérique Latine) en tant que membre attitré du G20, mais aussi au Conseil de Stabilité financière (Financial Stability Board) et dans ses institutions annexes, qui sont les organisations clés de régulation des flux financiers et de la spéculation sur les matières premières.

Les Ministres saluent les avancées effectuées sous la présidence coréenne – adoption du consensus de Séoul sur le développement, pérennisation du groupe de travail sur le développement incluant 4 pays en développement. Pour la suite du processus, ils demandent :

- leur participation dans tous les groupes de travail, en sus de ceux sur le développement, ainsi que dans les réunions des sherpas ;
- à moyen terme l'adoption d'un système de représentation de tous les pays dans des groupes avec rotation de la présidence de chaque groupe (comme au FMI/BM).

3) ALLÈGEMENT, VIABILITÉ ET ARCHITECTURE DE LA DETTE

3.1 Progrès de l'initiative PPTE et des actions contre les poursuites judiciaires

En matière d'allègement de la dette, les ministres regrettent le peu d'avancée constaté concernant la simplification des procédures d'atteinte des points de décision et d'achèvement de l'initiative PPTE. Ils renouvellent leur volonté de voir les pays éligibles mener à terme le processus d'allègement le plus rapidement possible, avec le minimum de

conditionnalités et une période de performance entre point de décision et point d'achèvement d'un maximum de 6 mois.

Concernant la lutte contre les poursuites judiciaires par les fonds vautours et les autres créanciers, les Ministres saluent la confirmation par la Grande Bretagne de la législation empêchant d'obtenir plus que le montant payé pour l'achat des créances et espèrent toujours que d'autres pays (Etats-Unis, France) prennent rapidement des lois similaires.

3.2 Cadre de Viabilité de la Dette pour les Pays À faible Revenu (PFR-CVD)

Les Ministres saluent la nouvelle révision du Cadre d'analyse de la viabilité de la dette (CAVD) des PFR par les Institutions de Bretton Woods (IBW). Ils rappellent la nécessité qu'elle prenne en considération :

- la vulnérabilité aux chocs exogènes;
- la définition de scénarii de prévisions fondés sur le financement nécessaire pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD);
- la conception de seuils clairs pour le fardeau fiscal de la dette intérieure et de la dette publique totale.

3.3 Réformes de l'architecture du processus d'allégement de la dette

L'expérience acquise lors des récentes catastrophes naturelles de grande ampleur frappant des pays fragiles, tels qu'Haiti ou le Bangladesh, montrent la nécessité de créer un système vraiment rapide de réponse, à l'instar de la Facilité du FMI pour les catastrophes naturelles. Les Ministres estiment qu'un processus automatique de suspension des paiements de dettes après de tels événements doit être mis en place par le Club de Paris et les institutions multilatérales.

Ils saluent les efforts continus des gouvernements allemand et norvégien, en faveur d'un processus spécifique d'allégement de la dette, plus rapide, exhaustif, transparent et impartial. Un tel système devrait éviter les retards, les conditionnalités et la non-participation des créanciers constatés pendant l'exécution de l'initiative PPTE. Ils encouragent le gouvernement allemand à présenter une proposition concrète très rapidement.

4) CONCLUSIONS

Les Ministres appellent les Présidences actuelles et à venir du G20 à maintenir un haut niveau d'ambition dans leurs réponses aux attentes des pays à faible revenu, et les organisations telles que la Francophonie, le Commonwealth ou le Secrétariat des Etats ibéro-américains à poursuivre leur plaidoyer en ce sens.